

MASTER mention DROIT FISCAL

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Compte-rendu de la réunion du 28 février 2023

Étaient présents :

- Jean-Luc Albert : directeur de la mention
- Thierry Lambert : direction master 2 Fiscalité européenne et internationale
- Éric Oliva : directeur de la mention Droit des finances publiques et fiscalité
- Céline Viessant : directrice de la mention Fiscalité personnelle et du patrimoine
- Sophie Borghino : services administratifs
- Jean Giard : représentant des étudiants
- Charly Tournayre : avocat
- Béatrice Bendele : administration DGFIP, à présent avocate

Était excusé :

-Tanneguy Larzul, conseiller d'Etat.

L'ordre du jour était le suivant :

- l'évaluation HCERES de la mention "Droit fiscal" ;
- la formation, notamment le recrutement des étudiants de la mention et leur orientation ;
- les adaptations à apporter à la mention, au regard notamment de la future accréditation ;
- l'insertion professionnelle des étudiants, au regard des statistiques disponibles ;
- la validation du passage à 402 heures du Master 2 Douane, et la validation des modalités de contrôle continu ;
- des questions diverses.

En premier lieu, cette réunion est l'occasion de rappeler le rôle et les fonctions d'un conseil de perfectionnement, tout en notant que si la crise Covid avait été un facteur de blocage pour les réunions de ce type d'instance, celle-ci avait été programmée dans la perspective de recevoir les évaluations du HCERES formation, ce qui s'est avéré être le cas.

Chacun des membres est amené à se présenter.

1/ Sur le rapport du HCERES relatif au master mention Droit fiscal

Les membres du conseil ont été destinataires préalablement à la réunion de la partie du document relatif aux formations relevant d'Aix-Marseille université concernant ce master.

La discussion s'est amorcée sur cette évaluation en revenant sur les évolutions de la mention et la concordance des actions avec les recommandations du rapport. Globalement le rapport est très positif pour ce master et soulève peu de problème, si ce n'est un point lié d'ailleurs au

conseil de perfectionnement : l'organiser réellement, en assurer le suivi des décisions et permettre une réelle régularité de ce conseil.

Cette approche conduit les responsables du master à s'engager sur un compte-rendu de suivi qui serait adressé à chaque membre du conseil dans le prolongement de la réunion du conseil.

2/ Sur la formation et notamment le recrutement des étudiants.

La discussion est ici engagée d'abord sur la formation des étudiants, avec des développements initiés par M. Tournayre et Mme Bendele.

Si de nombreuses choses positives ont été relevées à l'égard des formations, il apparaît que certains points pourraient être améliorés.

Dans les points à améliorer, Me Tournayre a mentionné un certain manque de recul et de prise en compte des problématiques clients par les étudiants ; une déconnexion entre l'enseignement et la réalité du marché, la fonction d'entrepreneur, de prestataire de service.

Pour sa part, Me Bendele a acquiescé sur ces différents points, tant sur l'aspect positif de la formation, que sur les limites rencontrées chez les alternants dans l'administration, qui ont des connaissances pointues, mais pas de vision transversale, pas de vision d'ensemble des dossiers. Plusieurs idées sont avancées pour améliorer cet aspect, bien qu'il soit consubstantiel à l'enseignement universitaire qui induit, par le cloisonnement des cours dans leurs intitulés, un certain cloisonnement des matières. La connaissance du marché « du droit » est trop limitée chez les étudiants, trop orientés vers les écoles d'avocats et trop peu tournés vers les administrations et les entreprises.

Ont été proposées ou mentionnées : la création d'un cours ou d'un examen transversal pour apprendre aux étudiants l'approche "macro" des dossiers (par exemple en faisant un examen commun à plusieurs matières), un cours dédié à l'"ingénierie fiscale", des jeux d'entreprise, la répétition des aides aux déclarations telles qu'elles se pratiquaient avec la mairie d'Aix, ou encore une clinique fiscale.

Parmi les leçons que l'on peut en retirer pour l'avenir, on peut noter la relative faiblesse dans le développement des compétences d'expression orale - constat partagé avec l'ensemble de l'enseignement universitaire, mais qui pourrait faire l'objet d'adaptations des enseignements ou des modalités d'évaluation. En outre, la place de l'anglais devrait être mieux cernée comme celle plus globale des langues étrangères en évitant les cours d'apprentissage pour avoir des enseignements intéressants des thématiques juridiques.

Dans la continuité du rapport HCERES a également été mentionnée l'utilité d'accentuer l'ouverture à l'international, avec la proposition notamment de passer des conventions avec des facultés étrangères pour constituer un catalogue de cours à l'étranger en ligne suffisamment éclectique.

M. Lambert précise que s'il est difficile de créer un réel partenariat avec une formation il peut être envisageable de créer un réseau « formation » en prenant appui sur différents professeurs invités venus à Aix depuis plusieurs années et de mettre en place des conférences à distance pour les étudiants du master (ex. collègues suisse, canadien, brésilien, chinois, ...), idée qui est reprise par les membres du conseil. Un catalogue d'enseignements pourrait être établi.

3/ Sur l'insertion professionnelle des étudiants du Master.

Là aussi un ensemble consistant d'informations et de statistiques se trouve avoir été récupéré auprès de l'observatoire de la vie étudiante. Ces informations ont été adressées préalablement à la réunion du conseil aux membres de cette instance.

Les éléments relatifs aux alumni récupérés de l'enquête de l'observatoire de la vie étudiante obtenues sur trois années jusqu'en 2021 ont été étudiés et appréciés par les membres du conseil

de perfectionnement. Ils traduisent une bonne insertion dans des milieux professionnels diversifiés et le plus souvent en adéquation avec le niveau de formation, ainsi que des niveaux de rémunérations attractifs. L'emploi à 30 mois est excellent avec on le note des différences de rémunération en net entre hommes et femmes.

Il est suggéré de mettre sur le site du CEFF les éléments essentiels recueillis par cet observatoire afin d'élargir l'information professionnelle sur ce master à destination du public étudiant.

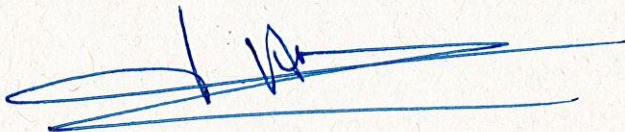
4/ Validation du passage du Master 2 Douane de 200h à 402h.

La situation du master 2 Douane créé en 2021 dans le cadre du master mention Droit fiscal est présentée aux membres du conseil. Il est rappelé qu'il s'agit d'un Master 2 prioritairement en apprentissage. Celui-ci lors de sa création a connu 9 apprentis en 2021/2022 ; ce chiffre est passé à 15 en 2022/2023 avec en sus une étudiante en stage de longue durée, trois étudiants en formation initiale et un étudiant en VAE.

Le passage à 402h avec un contrat d'apprentissage d'un an est demandé par les entreprises jugeant les contrats d'apprentissage de six mois parfois trop courts ; de plus, il s'agit d'intégrer le master 2 dans les pratiques usuelles des entreprises. Par ailleurs, le rythme sur un an serait conservé : une semaine de formation par mois avec trois semaines en « entreprise » (nonobstant les trois premières semaines introductives consacrées à la formation). Il est proposé d'intégrer l'ensemble des attentes du CFA Epure sachant que le « timing » décisionnel est important, le CFA devant se réunir en mars ou avril pour approuver cette évolution.

Après discussion le conseil de perfectionnement approuve à l'unanimité cette évolution du Master 2 Douane.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question particulière n'étant soulevée, il est mis fin à cette réunion à 16h30.



Jean-Luc ALBERT
Directeur du Master mention Droit fiscal